

## REGISTRE DE LA MÉMOIRE DU MONDE

### Magna Carta, promulguée en 1215

Réf. N° 2008-29

#### PARTIE A - INFORMATIONS ESSENTIELLES

##### 1. RÉSUMÉ

La Magna Carta est l'un des documents les plus célèbres de l'histoire d'Angleterre. Elle est souvent considérée comme la pierre angulaire de la liberté, de la démocratie et du droit anglais, et ce qu'elle a laissé au monde, c'est une influence universelle durable.

À l'origine, la Magna Carta apportait une solution pratique à la crise politique profonde du règne du roi Jean sans Terre ; elle énonçait peu de principes juridiques et seuls trois des soixante-trois articles d'origine sont toujours valides.

Ce qui fait l'importance capitale de la charte, c'est qu'elle a imposé pour la première fois à l'autorité royale des restrictions détaillées et écrites en matière de fiscalité, de droits féodaux et de justice, et qu'elle a réaffirmé le pouvoir de la pratique coutumière de limiter l'injustice et l'arbitraire royaux. Essentiellement, c'est la Magna Carta qui a instauré le principe selon lequel le roi n'est pas au-dessus de la loi mais qu'il doit gouverner en la respectant.

La Magna Carta n'est pas un document original unique sur lequel le roi Jean a apposé son sceau devant ses barons à Runnymede en 1215. L'accord a été conclu oralement, confirmé par serment et mis par écrit ultérieurement sous forme de charte royale par les scribes du roi. De nombreuses copies de la charte ont été expédiées aux quatre coins du pays en juin 1215, mais seuls quatre de ces originaux sont conservés : deux à la British Library, un dans les archives de la cathédrale de Lincoln et un dans celles de la cathédrale de Salisbury.

La promulgation de la Magna Carta est l'un des plus célèbres épisodes de l'histoire d'Angleterre. Les quatre exemplaires conservés sont des symboles du mode de vie britannique et des icônes de la liberté et de la démocratie, dotées d'un impact universel durable.

##### 2. INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

2.1 Nom (personne physique ou morale) :

- (1) The British Library Board, 96 Euston Road, Londres, NW1 2DB.
- (2) The Corporate Body of Lincoln Cathedral, Minster Yard, Lincoln, Lincolnshire, LN2 1PX, Royaume-Uni.
- (3) The Chapter of Salisbury Cathedral, Chapter Office, 6 The Close, Salisbury, SP1 2EF, Royaume-Uni.

2.2 Relation avec l'élément considéré du patrimoine documentaire :

Le British Library Board possède deux des exemplaires restants de la Magna Carta de 1215, la Cathédrale de Lincoln et celle de Salisbury en possèdent chacune un exemplaire.

2.3 Personne(s) à contacter :

- (1) Dr Claire Breay, Head of Medieval and Earlier Manuscripts, The British Library
- (2) The Revd Canon Professor Mike West, Chancellor of Lincoln Cathedral
- (3) The Revd Canon Edward Probert, Chancellor of Salisbury Cathedral

2.4 Coordonnées complètes de la personne à contacter (adresse, téléphone, fax, adresse électronique) :

- (1) The British Library, 96 Euston Road, Londres, NW1 2DB  
Tél. : +44 (0)20 7412 7852  
Fax : +44 (0)20 7412 7787  
Adresse électronique : [claire.breay@bl.uk](mailto:claire.breay@bl.uk)
- (2) The Chancery, 11 Minster Yard, Lincoln LN2 1PJ, Royaume-Uni  
Tél. : +44 (0)1522 561633  
Adresse électronique : [chancellor@lincolncathedral.com](mailto:chancellor@lincolncathedral.com)
- (3) 24 The Close, Salisbury, SP1 2EH  
Tél. : +44 (0)1722 555189  
Adresse électronique : [chancellor@salcath.co.uk](mailto:chancellor@salcath.co.uk)

**3. IDENTITÉ ET DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE**

3.1 Nom et identification de l'élément :

Les quatre exemplaires d'origine conservés de la Magna Carta promulguée en 1215 :

The British Library, Cotton MS. Augustus II. 106  
The British Library, Cotton Charter XIII. 31a  
Lincoln Dean and Chapter Archives, A1/1/45  
Salisbury Cathedral Archives, Press IV. C2 : Royal Charters/39

3.2 Description :

Les quatre exemplaires sont écrits à l'encre ferro-gallique. Le texte écrit en latin en caractères serrés utilise les abréviations courantes de l'époque.

The British Library, Cotton MS. Augustus II.106  
Feuillet de parchemin unique, 514 x 343 mm, texte de 52 lignes en écriture de chancellerie soignée.

The British Library, Cotton Charter XIII. 31a  
Feuillet de parchemin unique, 305 x 505 mm, texte de 86 lignes en écriture de chancellerie soignée.

Gravement endommagé par l'incendie de la Cotton Library en 1731.  
C'est le seul exemplaire qui conserve la trace du sceau d'origine, fondu en un morceau de cire informe.

Lincoln Dean and Chapter Archives, A1/1/45  
Feuillet de parchemin unique, 451 x 454 mm, texte de 54 lignes en écriture de chancellerie soignée.

Salisbury Cathedral Archives, Press IV. CE : Royal Charters/39

Feuillet de parchemin unique, env. 354 x 405 mm. Texte de 76 lignes en minuscule cursive soignée, plus proche de l'écriture livresque que l'écriture de chancellerie des trois autres exemplaires.

#### **4. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE/ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION**

##### 4.1 L'authenticité est-elle établie ?

Les quatre exemplaires de la Magna Carta de 1215 sont authentiques.

La destination d'origine de l'exemplaire de la British Library, Cotton MS Augustus II.106, est inconnue. Il a été donné à Sir Robert Cotton par Humphrey Wyems le 1<sup>er</sup> janvier 1629.

L'exemplaire de la British Library, Cotton Charter XIII.31a, a été acquis auprès des archives du château de Douvres par Sir Edward Dering, qui l'a envoyé à Sir Robert Cotton en 1630. C'est peut-être l'exemplaire initialement adressé au comté de Kent, mais selon toute vraisemblance il a été envoyé aux barons des Cinq Ports.

La Magna Carta de Lincoln est entrée peu après sa promulgation dans les archives de la cathédrale où elle est toujours restée. Elle porte au dos deux mentions « Lincolnia », du XIII<sup>e</sup> siècle.

La Magna Carta de Salisbury serait l'exemplaire expédié dans le Wiltshire et conservé par la suite dans les archives de la cathédrale.

##### 4.2 L'intérêt universel et le caractère unique et irremplaçable sont-ils établis ?

Les quatre exemplaires existants de la Magna Carta de 1215 sont tous irremplaçables en tant que documents historiques et en raison de leur valeur sociale et politique actuelle. L'accord qui a abouti à la rédaction de la Magna Carta a été conclu à Runnymede dans le Sud de l'Angleterre en juin 1215 pour mettre fin à un conflit violent et prolongé entre le roi Jean et les barons. De nouveau publiée en 1216, 1217, 1225 et 1265, elle a été confirmée en 1297 sous le règne d'Edouard I<sup>er</sup> : c'est cette version qui a été recopiée ultérieurement dans le Recueil des lois.

La Magna Carta a été protégée comme élément du droit coutumier anglais et, en tant que tel, son contenu a été défendu, maintenu ou abrogé suivant les besoins et les compétences juridiques. Cependant, elle a aussi été qualifiée à juste titre de *jus cogens*, c'est-à-dire comme faisant partie d'un ensemble juridique supérieur ou contraignant, d'une importance primordiale pour la communauté internationale. Dans ce sens, la Magna Carta peut être rattachée à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, en passant par les instruments de la Révolution française et de la Constitution des États-Unis. Elle apparaît aujourd'hui comme une icône de la liberté et de la démocratie dans le monde entier.

Chaque exemplaire de la Magna Carta est unique, mais aucun n'a autorité sur les autres. Ils témoignent tous d'une rédaction assez hâtive effectuée par différents clercs de chancellerie. Ils sont tous écrits sur un seul feuillet de parchemin, mais les dimensions varient très sensiblement et les textes diffèrent légèrement par l'orthographe et l'ordre des mots.

##### 4.3 Un ou plusieurs des critères (a) de l'époque, (b) du lieu, (c) des personnes, (d) du sujet et du thème, (e) de la forme et du style sont-ils satisfaits ?

Époque : Née du conflit entre le roi Jean et ses barons, la Magna Carta a permis de régler un différend de longue date sur l'exercice de la royauté. La charte voulait limiter les droits

perçus par le roi, rendre sa justice plus équitable, réformer les abus de ses agents locaux et l'empêcher d'agir de façon arbitraire à l'égard des individus. Initialement, la Magna Carta n'a pas réussi à mettre fin au conflit mais, comme elle a été republiée pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, son impact à long terme sur l'histoire juridique et sociale de l'Angleterre a été profond et sans précédent. La date de 1215 est reconnue aujourd'hui comme l'un des moments clés de l'histoire de la Grande-Bretagne.

Personnes : L'impact de la Magna Carta au fil des siècles peut être attribué dans une grande mesure à la façon dont elle a touché les cœurs et les esprits des individus et des groupes qui cherchaient à se libérer de ce qu'ils percevaient comme une oppression.

Sous l'influence de Sir Edward Coke et de ses compatriotes, la Magna Carta est devenue pour les parlementaires un élément clé pour défier l'autorité de Charles I<sup>er</sup> dans la lutte pour l'instauration de la démocratie parlementaire en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle. Plus tard, la Magna Carta a gagné le Nouveau Monde avec les premiers colons britanniques qui en étaient nourris et elle est devenue le cri de ralliement des colons américains dans leur lutte pour s'affranchir de la Couronne britannique. Elle a ensuite été incorporée dans un grand nombre des premières chartes coloniales et intégrée à la Constitution et à la Déclaration des droits des États-Unis.

La Magna Carta a été invoquée par les abolitionnistes pour combattre l'esclavage en Grande-Bretagne et en Amérique et elle demeure un symbole d'espoir pour les groupes opprimés dans le monde actuel. Elle engage aujourd'hui les sociétés du monde entier à discerner et à aborder les problèmes d'esclavage partout où ils se posent.

Conjointement avec la Charte des forêts (1217), la Magna Carta a protégé les droits des gens du peuple d'utiliser pour leur subsistance les forêts et donc les terrains communaux de l'Angleterre. Cet aspect souvent négligé de la Magna Carta a aujourd'hui conservé tout son sens pour les peuples autochtones qui ont perdu leurs terres ancestrales ou sont en train de les perdre.

Sujet et thème :

L'autorité de la loi

L'article 39 de la Magna Carta a fini par incarner des principes fondamentaux du droit comme l'*Habeas Corpus*, le jugement par un jury, la primauté de la loi et l'interdiction de la torture. Aujourd'hui, elle peut toujours être invoquée contre des gouvernements qui s'apprêtent à restreindre les droits de l'homme en détenant des citoyens sans procès, en admettant la torture ou en limitant les droits et les libertés de l'individu.

La démocratie

La Grande Charte a servi en Grande-Bretagne et en Amérique à promouvoir et soutenir des régimes démocratiques et elle est toujours présentée comme un document fondateur de la liberté et de la démocratie. Aujourd'hui, elle peut être invoquée pour engager des gouvernements à jeter un regard critique sur leurs propres processus démocratiques et sur la façon dont ils encouragent le développement de la démocratie chez les autres.

- 4.4 Des problèmes de rareté, d'intégrité, de menace et de gestion sont-ils associés à l'élément considéré ?

Rareté : Seuls quatre exemplaires de la Magna Carta originale de 1215 sont conservés. Chacun est un manuscrit unique mais ils ont tous les quatre une même valeur de témoignage.

Intégrité :

British Library, Cotton MS. Augustus II. 106

En bon état. L’empreinte du sceau d’origine et l’attache du sceau du parchemin ont disparu.

British Library, Cotton Charter XIII. 31a

En très mauvais état. Brûlé dans l’incendie de la Cotton Library en 1731, le document est presque illisible. C’est le seul exemplaire qui ait conservé une trace du sceau d’origine, mais celui-ci n’est plus maintenant qu’une boule de cire informe.

Lincoln Dean and Chapter Archives, A1/1/45

En mauvais état, texte un peu décoloré. Les cordelettes et l’empreinte du sceau ont disparu.

Salisbury Cathedral Archives, Press IV. C2 : Royal Charters/39

En très bon état. Les cordelettes et l’empreinte du sceau ont disparu.

Menace :

British Library, Cotton MS. Augustus II. 106

En bon état. Encre un peu décolorée et effacée. Traces de réfection du parchemin et du papier sur les bords et au verso du parchemin.

British Library, Cotton Charter XIII. 31a

En très mauvais état à cause de l’incendie de la Cotton Library en 1731 et des tentatives faites au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour conserver la charte en la remontant sur un support. Dégâts et perte de texte très importants. Vestiges du sceau de cire mais empreinte entièrement détruite par le feu.

Lincoln Dean and Chapter Archives, A1/1/45

En mauvais état. Le recto du parchemin est sali et marbré, sans doute à cause de moisissures et de bactéries qui se sont développées avec le temps. La surface est usée et affaiblie par endroits. Certaines zones endommagées sont mal alignées à cause de restaurations anciennes et elles sont donc extrêmement fragiles. Par le passé, des variations de l’environnement et de petits rapiécages ont déformé par endroits la surface du parchemin. L’état de l’encre est variable ; de vastes surfaces sont effacées et perdues, peut-être à cause de restaurations anciennes.

Salisbury Cathedral Archives, Press IV. C2 : Royal Charters/39

En très bon état. Apparemment stable, avec une perte d’encre minime. Réparé au bas, là où l’empreinte du sceau était jadis fixée.

Plan de gestion :

Voir le point 6 ci-dessous.

## **5. INFORMATION JURIDIQUE**

### **5.1 Propriétaire de l’élément du patrimoine documentaire (nom et coordonnées complètes)**

(1) Propriétaire : The British Library Board

Coordonnées : M. Andy Stephens, Secretary to the British Library Board, The British Library, 96 Euston Road, Londres, NW1 2DB

Tél. : +44 (0)20 7412 7269

Adresse électronique : andy.stephens@bl.uk

- (2) Propriétaire : The Corporate Body of Lincoln Cathedral  
Coordonnées : M. Roy Bentham, Chapter Clerk & Chief Executive, Chapter Office, 4 Priorygate, Lincoln, Lincolnshire, LN2 1PL  
Tél. : + 44 (0)1522 561601  
Adresse électronique : chiefexecutive@lincolncathedral.com
- (3) Propriétaire : The Chapter of Salisbury Cathedral  
Coordonnées : The Chapter Clerk, 6, The Close, Salisbury, SP1 2EF  
Tél. : +44 (0)1722 555105  
Adresse électronique : chapterclerk@salcath.co.uk

5.2 Dépositaire de l'élément du patrimoine documentaire (nom et coordonnées complètes, si le dépositaire n'est pas le propriétaire)

Le dépositaire est le propriétaire dans le cas du British Library Board et du Chapter of Salisbury Cathedral.

Le dépositaire de la Magna Carta appartenant au Corporate Body of Lincoln Cathedral est :

Lincolnshire County Council  
Lincoln Castle, Castle Hill, Lincoln, Lincolnshire, UK. LN1 3AA  
Tél. : +44 (0)1522 511068  
Fax : +44 (0)1522 512150  
Adresse électronique : Lincoln\_Castle@lincolnshire.gov.uk

5.3 Statut juridique :

(a) Régime de propriété

- (1) The British Library - propriété publique
- (2) Lincoln Cathedral - propriété privée
- (3) Salisbury Cathedral - propriété privée

(b) Accessibilité

- (1) Les deux exemplaires de la Magna Carta de 1215 sont normalement exposés à la British Library en entrée libre. Un des deux exemplaires est alternativement retiré de l'exposition pendant six mois tous les deux ans dans le cadre de la politique de rotation des trésors de la bibliothèque.
- (2) L'exemplaire de la Magna Carta de 1215 qui appartient à la cathédrale de Lincoln est normalement exposé au château de Lincoln, sauf s'il est prêté pour des expositions extérieures.
- (3) L'exemplaire de la Magna Carta de 1215 qui appartient à la cathédrale de Salisbury est normalement exposé en entrée libre dans la salle capitulaire de la cathédrale.

(c) Droit d'auteur

La reproduction de l'un quelconque des quatre exemplaires de la Magna Carta est soumise à la consultation préalable du propriétaire concerné.

(d) Administration responsable

- (1) The British Library Board

- (2) The Corporate Body of Lincoln Cathedral
- (3) The Chapter of Salisbury Cathedral

(e) Autres éléments

## 6. **PLAN DE GESTION**

6.1 Existe-t-il un plan de gestion de l'élément du patrimoine documentaire ?

(1) The British Library

Le Service de la conservation des collections de la British Library collabore avec tous les services de conservation de la bibliothèque pour s'assurer que les collections, qui comptent de nombreux éléments du patrimoine, sont protégées, préservées et accessibles dans les salles d'exposition et de lecture et sur le site Internet de la bibliothèque. Les deux exemplaires de la Magna Carta de 1215 conservés à la British Library sont entreposés dans des conditions optimales conformes à la norme BS5454-2000, dans un environnement parfaitement contrôlé et surveillé. Cet aspect du travail de la bibliothèque est géré par le Service de la conservation des collections, dont le personnel possède une longue expérience de la conservation des manuscrits médiévaux précieux, notamment de biens du patrimoine universel. La Bibliothèque dispose d'un plan détaillé de prévention des sinistres, activement géré par la section Préservation du Service de la conservation.

Les deux exemplaires de la Magna Carta de 1215 appartenant à la British Library sont normalement exposés dans la « Sir John Ritblat Gallery : Treasures of the British Library », ouverte sept jours sur sept en entrée libre. La présentation de la Magna Carta a été renouvelée en 2006 et la Bibliothèque dispose maintenant d'une salle consacrée à l'histoire de la charte, à son contenu et à l'héritage qu'elle a laissé. Pour enrichir l'interprétation proposée, la salle possède un « conservateur virtuel » et un ordinateur interactif doté d'une « loupe magique » pour examiner le texte en détail et le traduire en anglais sur écran. Les sources d'information de cette salle sont disponibles depuis peu sur le site Internet de la British Library <http://www.bl.uk/treasures/magnacarta/index.html>.

La British Library expose ses deux exemplaires de la Magna Carta de 1215 à côté d'autres manuscrits apparentés d'une importance exceptionnelle : les Articles des Barons, qui énumèrent les revendications des barons avant la rencontre de Runnymede, la bulle du pape Innocent III en date du 24 août 1215 déclarant la Magna Carta nulle et non avenue et l'un des quatre exemplaires qui ont survécu de la copie de 1225 portant le grand sceau d'Henri III.

En 2006, le Service de la conservation des collections de la British Library a mis en œuvre une politique de rotation des principaux trésors exposés dans la Sir John Ritblat Gallery. Celle-ci prévoit que les œuvres soient retirées de l'exposition et entreposées à l'abri six mois sur vingt-quatre. Dans le cadre de cette politique, le Cotton Augustus II.106, l'un des deux exemplaires de la Bibliothèque, n'est pas exposé de janvier à juin 2008 inclus. Il rejoindra la salle de la Magna Carta de la Sir John Ritblat Gallery en juillet 2008.

La British Library prépare actuellement à la Pearson Gallery, consacrée aux expositions temporaires, une grande exposition sur le thème des droits politiques en Grande-Bretagne. Cette exposition rassemblera pour la première fois les pièces maîtresses sur lesquelles repose le droit de cité britannique, notamment l'un des exemplaires de la Magna Carta appartenant à la Bibliothèque (Cotton Augustus II.106). Intitulée « La lutte pour les libertés et les droits en Grande-Bretagne », elle se tiendra du 31 octobre 2008 au 1<sup>er</sup> mars 2009.

## (2) Lincoln

Oui. La sécurité de la charte est assurée au niveau requis par le Système public de garantie (« Government Indemnity Scheme »). Les conditions d'entreposage et d'exposition respectent la norme BS 5454. Un plan de gestion basé sur un rapport détaillé d'inspection et d'intégrité a été adopté (février 2007). Les recommandations de ce rapport ont été appliquées pour la présentation de la charte à Lincoln et aux États-Unis.

Le Chapitre de la cathédrale de Lincoln est tenu de mettre la Magna Carta à la disposition du plus large public possible, au Royaume-Uni et à l'étranger. Dans un passé récent, il l'a en effet présentée en permanence à la fois à Lincoln et dans le cadre d'expositions itinérantes aux États-Unis et en Australie. Il le fera également dans le cadre de nos projets actuels et futurs.

### *Exposition de la Magna Carta à Lincoln*

Depuis 1992, la Magna Carta de Lincoln est la pièce maîtresse d'une exposition spécialement conçue au château de Lincoln, grâce à un partenariat étroit entre la cathédrale de Lincoln, propriétaire de la Magna Carta, et le Conseil du comté de Lincolnshire, propriétaire du château.

En 1994 a été créé l'Historic Lincoln Partnership, qui regroupe les principaux organismes travaillant à la présentation d'une nouvelle vision de la ville haute de Lincoln : Lincoln Cathedral, Lincoln City Council, Lincolnshire County Council, Lincolnshire Enterprise, English Heritage et Lincolnshire Tourism. Cette association prépare pour 2015, date du 800<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation de la première Magna Carta, un programme ambitieux de réaménagement centré sur une exposition et une présentation nouvelles de la Magna Carta dans l'aile Crown Court du château. La charte y sera interprétée dans le contexte du développement de la démocratie et du combat pour les libertés individuelles dans le monde occidental, dans un lieu approprié à son importance emblématique. Nous cherchons actuellement un financement pour ce projet.

### *Action pédagogique*

Parallèlement au travail de l'Historic Lincoln Partnership, la cathédrale de Lincoln a commencé à élargir son action pédagogique autour de la Magna Carta. Ces deux dernières années, nous avons organisé une série de manifestations dans la semaine du 15 juin, notamment une conférence sur la Magna Carta, des causeries et des visites spéciales. Par ailleurs, nous préparons en partenariat avec l'Université de Lincoln la première de quatre conférences pour les jeunes adultes britanniques et américains intitulée « Magna Carta 2008 ». Nous travaillons aussi avec la National Union of Teachers du Royaume-Uni et la National Educational Association des États-Unis pour fournir aux écoles des deux pays des matériels sur les questions soulevées par la Magna Carta. Nous cherchons actuellement un financement pour développer cette action.

### *Exposition de la Magna Carta aux États-Unis et en Europe*

De 1976 à 1990, la Magna Carta de Lincoln a effectué plusieurs tournées extrêmement réussies aux États-Unis et au Canada. Elle a également participé à EXPO 88 en Australie.

En raison du succès remporté par ce programme initial, une nouvelle série d'expositions a débuté aux États-Unis selon le tableau ci-dessous. Cette action toujours en cours s'est déjà avérée être une ressource pédagogique efficace, elle a attiré de nombreux visiteurs sur les sites et elle nous a ouvert de précieuses perspectives inédites sur le sens de la Magna Carta pour les publics non britanniques.



## Programme de prêt de la Magna Carta de Lincoln 2007-2011

Lieu	Date	Personne à contacter	Notes
Contemporary Arts Center of Virginia, Virginia Beach	Mars - juin 2007	Cameron Kitchin	Terminé
National Constitution Center Philadelphie	Juillet 2007	Steve Frank	Terminé
Fraunces Tavern Museum New York	15 octobre 2008 - 9 janvier 2009	Richard Gregory	Accord et financement conclus
Reagan Presidential Museum	6 février 2009 - 31 mai 2009	R Duke Blackwood	Accord et financement conclus
Gerald Ford Presidential Museum Michigan	4 septembre 2009 - 4 décembre 2009	Elaine Didier	En projet
George Bush Museum Texas	Septembre 2010 - janvier 2011	Dr Roman Popadiuk	En projet
Musée de Schwyz, Suisse	Automne 2011	Jim Scherrer Kaspar Michel	Exposition sur la Bundesbrief (charte fédérale) / en projet

### (3) Salisbury

Un compte rendu du plan de gestion de l'exemplaire de la Magna Carta conservé à la cathédrale de Salisbury sera remis en temps utile.

## 7. CONSULTATION

7.1 Rendre compte de la consultation (a) du propriétaire du patrimoine ; (b) du dépositaire ; (c) de votre comité national ou régional de la Mémoire du monde au sujet de la proposition d'inscription :

La British Library et le Chapitre de la cathédrale de Salisbury soutiennent pleinement cette candidature. Le Chancelier de la cathédrale de Lincoln a consulté le Conseil de comté du Lincolnshire, dépositaire actuel de l'exemplaire de Lincoln, qui appuie lui aussi totalement la proposition.

Le Chancelier de la cathédrale de Lincoln et M. David Dawson, président du nouveau Comité britannique de la Mémoire du Monde, se sont concertés au sujet de cette candidature.

## **PARTIE B - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **8. ÉVALUATION DES RISQUES**

8.1 Préciser la nature et l'étendue des menaces auxquelles l'élément du patrimoine documentaire est exposé (voir 5.5)

Aucun des quatre exemplaires qui ont survécu de la Magna Carta de 1215 n'est menacé par une situation politique. Les seules menaces physiques sont liées à leur état, comme indiqué au paragraphe 4.4.

### **9. ÉVALUATION DE LA CONSERVATION**

9.1 Donner des précisions sur les conditions de conservation de l'élément du patrimoine documentaire (voir 3.3)

Voir 4.4

## **PARTIE C - SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

La proposition d'inscription est soumise par :

(Nom en majuscules) Dr. Claire Breay.....

(Signature) Claire Breay..... (Date).....